

24 Trerieve  
Downderry  
Torpoint  
Cornwall  
PL11 3LY

12 janvier 2010

Monsieur,

J'écris au CCREOS concernant les décrets relatifs à la taille minimale de débarquement de homards dans les eaux du Royaume-Uni.

Dans la région où je pêche, nous avons une taille minimale de débarquement de 90 mm pour le homard, combinée à un mécanisme de marquage par encoche en V des femelles de homard œuvrées depuis plusieurs années. (Les pêcheurs de la région ont volontairement remis à l'eau les femelles de homard œuvrées pendant de nombreuses années avant que le décret ne soit légal.)

Nous avons dû procéder ainsi car à la fin des années 1980, la pêcherie semblait connaître un déclin terminal.

Depuis l'introduction de ces mesures, la pêcherie a connu une reprise stable.

Cependant, au niveau national, la taille minimale de débarquement est toujours à 87 mm et les femelles de homard œuvrées peuvent encore être retenues, ce qui crée une faille pour l'exploitation des pêcheurs peu scrupuleux concernant la limite de six miles et rend l'établissement de règles extrêmement difficile. Personnellement, je pense que les décrets dans la limite de six miles « encouragent » désormais la pêcherie en dehors de la limite.

Je pense que la reprise de la pêche à l'intérieur des six miles prouve au-delà des doutes qu'une taille minimale de débarquement de 90 mm et la remise à l'eau des femelles de homard œuvrées constituent la bonne formule pour assurer l'avenir de notre pêcherie et devraient être adoptées au niveau national.

Toutefois, je comprends que dans le nord-est de l'Angleterre, les pêcheurs ne souhaitent pas adopter ces décrets, et, en gardant ceci à l'esprit, je me demande si ces décrets pourraient d'abord être mis en œuvre dans la zone VII ?

Le CCREOS pourrait-il soutenir la proposition d'augmentation de la taille minimale de débarquement du homard à 90 mm et de remise à l'eau des femelles de homard œuvrées dans le cadre d'un décret dans toutes les eaux de la zone VII ?

Cordialement,

Christopher Brett

c.c. M. Sam Lambourn, CCREOS

Le Secrétaire, CCREOS

M. Eddie Derriman, Comité des pêcheries maritimes de Cornwall (CSFC)

M. Dave Morgan, Prix de reconnaissance Snieszko pour services exceptionnels (SDSA)

M. Roger Covey, Natural England

M. Huw Irranca-Davies, D.E.F.R.A. (ministère de l'environnement britannique)